



Paris, le 24 septembre 2019

## COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S-ANESTHÉSISTES

Le syndicat national des infirmier(e)s-anesthésistes a pris acte des annonces contenues dans « le pacte de refondation des urgences » présenté par Madame Buzyn ministre de la santé.

Devant ces annonces, le SNIA constate le développement des pratiques avancées infirmières qui ne concerneront plus exclusivement la prise en charge des pathologies chroniques mais également les soins aigus.

Notre organisation est particulièrement inquiète de la place réservée aux infirmier(e)s-anesthésistes dans l'exercice pré-hospitalier (arrêté du 23 septembre 2014).

La mesure 7 du pacte de refondation des urgences prévoit de mieux utiliser le temps médical à travers une organisation plus graduée reposant sur une nouvelle offre de transport para-médicalisée. Sa mise en œuvre devra s'appuyer sur le principe de la mesure 8 qui vise à « renforcer et reconnaître les compétences des professionnels des urgences ».

Ces deux mesures convergent vers les propositions faites de longue date aux services ministériels par la profession :

- Mise en place d'une réponse graduée IADE à l'urgence pré-hospitalière en s'appuyant sur la formation de grade master et les compétences spécifiques de l'infirmier(e)-anesthésiste.
- Participation à des missions de régulation au sein des centres 15.
- Développement et généralisation des mesures réglementaires prévues dans le code de la santé publique concernant les transports infirmiers inter-hospitaliers.

Le 27 août, le SNIA a été reçu par le Député T. Mesnier dans le cadre de la mission ministérielle mais force est de constater que les arguments développés lors de cet entretien semblent avoir été balayés par des considérations partisans.

Le SNIA a donc réagi très rapidement après la publication de ce plan, en envoyant un courriel au Député T. Mesnier et au Professeur P. Carli dès le 11 septembre 2019, courriel à ce jour resté sans réponse.

Enfin, le SNIA a contacté la DGOS le 19 septembre 2019 afin d'exposer les problématiques de la profession et du positionnement des IADE dans les SAMU-SMUR. Le SNIA a été écouté mais aucune réponse concrète n'a été donnée, bien au contraire. A l'heure actuelle, le SNIA n'a été convié à aucun atelier de travail du pacte de refondation des urgences.

---

157 rue Legendre 75017 PARIS



0140353198



0140353195



E-mail : [contact@snia.net](mailto:contact@snia.net)

Site Internet : [www.snia.net](http://www.snia.net)

La profession peut légitimement se poser la question de son devenir dans le domaine de la réponse à l'urgence.

Le SNIA ne pourra pas laisser écarter la profession de l'exercice pré-hospitalier.

Le SNIA soutient les revendications du Collectif Inter-Urgences en cosignant la motion du 10 Septembre 2019.

Ce même collectif est favorable au maintien du décret actuel qui positionne les IADE en pré-hospitalier.

**Le SNIA soutient la journée de mobilisation du collectif le 26 septembre.**

Devant ces non-réponses de la part des principaux acteurs et de notre ministère, le SNIA ne cache pas son inquiétude.

**Le SNIA appelle la profession à se concerter et à se mobiliser pour défendre non seulement la reconnaissance de l'IADE dans le domaine du pré-hospitalier mais également pour défendre notre formation et notre diplôme d'Etat.**

Le conseil syndical du S.N.I.A.

24/09/2019

